

La rupture du contrat de travail du salarié protégé : ce qu'il faut savoir



Public : Acteurs RH – Directeurs – Juristes – Managers – Opérationnels - Responsables paie - Comptables – Chefs de services



Durée : 1 jours (07h)



Pré Requis : Aucun prérequis exigé. Ces formations sont destinées aux personnes confrontés à l'application du droit social au quotidien souhaitant maîtriser son application et ses évolutions.



Objectifs de la formation :

- ↘ Maîtriser la notion de salarié protégé
- ↘ Savoir combien de temps dure la protection du salarié
- ↘ Identifier et maîtriser les procédures de ruptures sans intervention de l'inspecteur du travail
- ↘ Maîtriser les étapes du licenciement du salarié protégé



Méthodes et Moyens pédagogiques

- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Partage des connaissances et des expériences
- ↘ Présentation pratique, pragmatique et opérationnelle
- ↘ Support pédagogique téléchargeable sous format pdf. Après la formation
- ↘ Apprentissage interactif et ludique
- ↘ Evaluation des formations par les stagiaire
- ↘ Attestation de fin de formation

La rupture du contrat de travail du salarié protégé : ce qu'il faut savoir



Modalités

- ↘ Questionnaire avant la formation pour connaître leurs attentes
- ↘ Consultant(e)s sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles.



LES + NMCG

- ↘ Une formation participative
- ↘ Une formation pratique
- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Des interlocuteurs dédiés pour répondre à vos interrogations



Lieu : Salle de formation dans le bureau organisateur



Accessibilité: NMCG est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles.



Délais d'accès : Les formations sont programmées tout au long de l'année



Tarif : 1500 €/stagiaires Pour les formations nous à la demande intra-entreprises nous consulter



Contact: Nicolas VINCENT

Mail. vincent@nmcg.fr – Tél.01 70 61 61 61

QUI EST SALARIE PROTEGE ?

- ↘ Quels sont les mandats qui protègent ?
- ↘ Le périmètre étendu de la protection
- ↘ Qualité inconnue = absence de protection

COMBIEN DE TEMPS LE SALARIE EST-IL PROTEGE ?

- ↘ La durée de la protection : quels sont les délais à retenir et les écueils à éviter ?
- ↘ Les évènements impactant la protection

QUELLES RUPTURES SANS INTERVENTION DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL ?

- ↘ La démission
- ↘ Le départ à la retraite
- ↘ La résiliation judiciaire
- ↘ La prise d'acte

QUELLES SONT LES ETAPES POUR LICENCIER UN SALARIE PROTEGE ?

- ↘ Etape 1 : La convocation à un entretien préalable
- ↘ Etape 2 : La consultation du CSE
- ↘ Etape 3 : La rédaction de la demande d'autorisation de licenciement
- ↘ Etape 4 : L'enquête contradictoire en pratique
- ↘ Etape 5 : Les contours du contrôle opéré par l'inspecteur du travail
- ↘ Etape 6 : La décision de l'inspecteur du travail
- ↘ Etape 7 : Les recours (gracieux, hiérarchique, contentieux)